



Caution solidaire : quels sont mes recours ?

Par **marie**, le **05/04/2012 à 13:47**

Bonjour,rrnrje me suis portée caution solidaire pour un studio louée par ma nounou dans ma résidence : ma nounou a démissionné en novembre 2011 et quitté définitivement son emploi ainsi que son studio en décembre 2011 : Hier, soit 3 mois après son départ et la fin de son bail, un huissier de justice est venu me sommer de payer les 9 mois de loyer impayés de celle-ci... A ma grande surprise car je n'étais absolument pas au courant de cette situation ! rnrn- la propriétaire n'avait elle pas obligation de m'en informer avant ? je suis poursuivie [s]12 mois après le 1er loyer impayé [/s] !!rn rn- Bien entendu la nounou est désormais injoignable -partie sans laisser d'adresse ni de numéro de tel ! Je sais qu'elle touche les Assedics, l'huissier ne doit il pas d'abord mettre tout en œuvre pour récupérer les impayés auprès d'elle avant de s'attaquer à moi ?rnrnQuels sont mes recours ?????rnrnJe vous remercie vivement de votre aide, aucun mot ne saurait decire la situation de panique dans laquelle je me trouve

Par **Michel**, le **10/04/2012 à 16:58**

Bonjour,rrnrMalheureusement, vous vous êtes porté caution, vous devez donc payer à la place du locataire défaillant.rnLe fait de se porter caution d'une personne est un acte très dangereux car on doit payer si la personne dont on s'est porté caution ne paie pas.rnrnVous n'avez pas d'autre choix que de payer, puis vous pouvez porter plainte contre votre ex nounou pour essayer de récupérer ces sommes.rnrnMichelnLegalacte.fr - Site de téléchargement de documents juridiques

Par **amajuris**, le **10/04/2012 à 18:31**

bjr, rnsuivant le type de caution (avec ou sans bénéfice de discussion) l'huissier peut décider de faire appel à la caution dès le premier impayé sans entamer de poursuites préalables contre le débiteur. rnvotre seul recours c'est de vérifier que l'acte de cautionnement est correctement rédigé (mention manuscrite) car ce document doit respecter des conditions de formes très précises. rncdt